



N°56- Novembre 2014 -

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 20 octobre 2014

Chasse : attribution

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2015. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

La commission consultative communale de chasse doit émettre un avis simple sur la composition et la délimitation des lots de chasse communaux, le mode de location, et le cas échéant sur les conventions de gré à gré, et l'agrément des candidats.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

A) La constitution et le périmètre du ou des lots de chasse :

- décide de fixer à 514 ha la contenance des terrains à soumettre à la location,
- décide de procéder à la location en un bloc de deux lots comprenant
- le lot n° 1 : 300 hectares situés au nord d'une ligne matérialisée par la Route de Hochfelden et celle de Wittersheim
- le lot n° 2 : 214 hectares situés au sud d'une ligne matérialisée par la Route de Hochfelden et celle de Wittersheim

B) Le mode de location des lots :

Le locataire en place ayant fait valoir son droit de priorité, le Conseil Municipal décide de mettre les différents lots en location de la façon suivante :

- louer le bloc comprenant les lots 1 et 2 par convention de gré à gré,
- de fixer le prix de la location comme suit :
 - lot n° 1 : 2000 €
 - lot n° 2 : 500 €
- pour les conventions de gré à gré, agréer la candidature de l'Association de Chasse du Koppenberg, représentée par M. Gérard LECHNER
- approuve la convention et autorise M. le Maire à signer les conventions de gré à gré

Ecole maternelle : acquisition d'un réfrigérateur

Suite à la demande de la maîtresse de l'école maternelle de disposer d'un réfrigérateur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette demande. La dépense sera un montant maximum de 300 € HT.

Cet équipement permettra de stocker les ingrédients utilisés notamment lors de la semaine du goût et les produits pharmaceutiques des enfants qui doivent suivre un traitement médicamenteux le cas échéant.

Salle polyvalente : espaces verts interdits aux chiens

Malgré les nombreux appels lancés dans ces colonnes pour le respect de la propriété des espaces verts autour de la salle polyvalente, notamment du fait des déjections canines, la situation ne s'améliore guère. De fait, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'acquisition et à la pose de trois panneaux « **Interdit aux chiens** » pour un montant maximum de 600€ HT. De plus, le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre un **Arrêté permettant la verbalisation des contrevenants**.

Ouvrier communal : choix d'un prestataire

Suite à l'appel à candidature pour un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe et suite aux entretiens menés par le Maire avec les différents candidats, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- opte pour l'intervention à la demande d'un prestataire de service, à compter du 3 novembre 2014
- sélectionne l'entreprise MKO Services, sise 7A rue des Prés à Minversheim pour un tarif horaire de 40 € HT

Logement communal : décompte annuel des charges

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- fixe le reliquat des charges locatives, pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014, pour le logement situé 20 rue Haute à Minversheim, comme suit :
 - frais de chauffage : 602,61€
 - eau et assainissement : 173,45 €
 - électricité : 704,92 €
- soit un total de 1 480,98 € duquel il faut déduire l'avance sur charges de 1 408,62 € payée pour la même période. **Le solde à acquitter est de 72,36 €.**
- propose aux locataires de maintenir le montant de l'avance sur charges à 200 € par mois.

Voirie : diagnostic d'accessibilité

Par délibération datée du 16 juin 2014 la commune de Minversheim a adhéré à la consultation groupée proposée par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn dans l'objectif d'établir un diagnostic d'accessibilité de la voirie.

Le Conseil Municipal prend acte du résultat de la consultation et confie l'étude à l'entreprise **SOCOTEC**. Le montant global de cette prestation s'élève à 17 310€ H.T., la part à la charge de la commune de Minversheim est de 980€ H.T.

Biens communaux : renouvellement des baux

Les baux des biens communaux arrivent à échéance le 10 novembre 2014, il faudra procéder à leur renouvellement pour la période allant du 11 novembre 2014 au 10 novembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- crée une commission des biens communaux composée de : M. Antoine BURG, Mme Annette EPP (titulaires), M. Pascal MAILLET et M. Guillaume SCHNEIDER (suppléants).
- approuve le cahier des charges,
- maintient la réglementation, objet d'une délibération du 28 novembre 1995,
- charge le maire ainsi que les membres de la commission de procéder à la location des biens selon le cahier des charges et le règlement en vigueur.

Divers

Fermeture de la Mairie

La mairie sera fermée :

- du 12 au 14 novembre 2014 inclus
- le 12 décembre 2014
- du 23 décembre au 26 décembre 2014 inclus

Redevance SICTEU : délais de paiement

Malgré le fait que les documents aient été transmis au courant du mois d'Août à la Trésorerie, les factures pour la redevance SICTEU viennent seulement d'être adressées aux riverains.

Pour information, le délai de paiement est fixé au 21 novembre 2014.

Etat civil

Naissance :

Emily Zimmermann a vu le jour le 22 octobre 2014, fille de Mme Mélanie Haselwander.

Bienvenue à cette nouvelle citoyenne du monde et félicitations à la maman.

Banque Alimentaire : collecte nationale

La commune procèdera, dans le cadre de la collecte nationale, à une collecte pour le compte de la banque alimentaire :

Samedi 29 novembre 2014
De 13h à 15h
A la mairie.

A vos agendas

Entente Musicale Double M : Concert

A travers son concert l'Entente Musicale Double M vous propose de plonger dans la féerie de Noël.

Dimanche 30 novembre à 15h30 dans l'église de Mommenheim.

Des chants, de la musique traditionnelle de Noël ainsi que des morceaux revisités façon « rock » seront proposés par le Chef et interprétés par la formation musicale. La magie s'opèrera tout autour de l'église dans les dédales du marché de Noël.

Infos pratiques

Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij

Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet : <http://minversheim.payszorn.com/>

Permanences :

Mardi : 17h à 19h

Mercredi : 15h à 17h

Vendredi : 17h à 19h

Nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement ces horaires

Le maire ou un adjoint sera présent pour répondre à vos questions. Possibilité de prendre rendez-vous.

Pour contacter :

Le Maire :

Bernard Lienhard **03.88.51.68.06**

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjointes :

Yvette Holtzmann 03.88.51.65.96

yvette.holtzmann@orange.fr

Annette Epp 06.32.53.04.60

annetteepp@free.fr

Franck Lang 06.85.58.20.42

franlang@estvideo.fr

N° d'urgence :

Samu : 15 en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra

Police : 17

Pompier : 18

Electricité : dépannage réseau : 03/88/18/74/00

S.I.C.T.E.U. (urgence technique) : 08/10/895/895

Syndicat des Eaux et de l'assainissement (urgence technique) : 03/88/19/97/09

Point lecture :

Ouvert au public les 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 14h à 15h. Adultes, jeunes et enfants ont, grâce au travail des bénévoles, la possibilité d'emprunter des ouvrages qui ont été sélectionnés à la bibliothèque départementale de prêt. **Le fonds documentaire est renouvelé régulièrement.**